



La Lettre du Maire



EMERAINVILLE
Janvier 2010

Des actions au service de tous

Il est parfois bon de rappeler le travail réalisé dans le passé. C'est le cas notamment en matière environnementale. Depuis plusieurs années, les équipes que j'ai eu le privilège de diriger ont œuvré par petites touches pour que chacun des Emerainvillois puisse profiter d'un cadre de vie agréable où la verdure est quasi présente partout. Pas facile d'urbaniser une ville tout en respectant des zones vertes qui, 15 ans en arrière, auraient

disparu d'un coup de trait de crayon d'un urbaniste quelconque. C'est la force du politique d'imposer une idée à contre courant de la logique en place à ce moment là. Il faut savoir prendre les bonnes décisions au bon moment et surtout ne pas avoir peur d'être en avance sur son temps.

Dans le domaine de l'environnement, notre ville est particulièrement en avance et les actions de la Municipalité ont été depuis bientôt 1995 aussi

nombreuses que diversifiées.

D'aucun se gargarise de l'Agenda 21 (Action 21 en français) et le cite à tout propos. Mais qui sait réellement ce qu'est cet agenda ?

Il s'agit d'un plan d'action pour le XXIème siècle adopté par 173 chefs d'Etat lors du sommet de la terre à Rio en 1992. Avec ses 40 chapitres, il décrit des secteurs dans lequel le développement durable doit s'appliquer.



Dans le 28^{ème} (chapitre) les collectivités locales sont appelées à mettre en place un programme d'Action 21 à leur échelle. Avec nos 8000 habitants nous sommes donc bien loin de tels programmes. Mais nous avons œuvré bien modestement pour un environnement de qualité.

En 1997, nous nous sommes dotés d'un « protocole de valorisation de l'environnement et du patrimoine communal » signé avec les associations environnementales locales.

Les actions engagées touchaient différents domaines : le patrimoine architectural, le patrimoine naturel, les nuisances sonores, les déchets ménagers, la pollution...

Massif forestier :

- Achat puis classement du château du bourg et de 20 hectares de parc urbain en réserve naturelle, ainsi que l'inventaire complet de la faune et de la flore dans le bois de Célie.

- Classement de la majeure partie des bois situés sur la commune en Espaces boisés classés et pour trois d'entre eux en Zone Naturelles d'Intérêts

Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFR).

- En 2003, réhabilitation du bâtiment de l'Orangerie en maison de l'Environnement.

Notre commune de 500 hectares de superficie totale comporte 160 hectares de bois et constitue un des poumons verts de Marne la Vallée.

Espaces verts de proximité :

- Ouverture au public du parc Denis le Camus

- Mise en place d'un comité de gestion pour la réserve naturelle.

- Signature de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels.

- En 2002, création de jardins potagers.

Inventaire naturel :

- Mise en place d'un arboretum et protection du patrimoine vert et architectural.

Traitement des problèmes de pollution :

- Rapport AREN sur le suivi écologique des étangs de Malnoue et de

Célie.

- Débusage du ru du Merdureau.

- Lancement d'un audit sur le prix de l'eau.

Chemins de petite et grande randonnée :

- 2001 : Mise en place d'un projet de plan local de déplacement urbain valorisant les circulations douces et les transports en commun.

- 2007 : Accord avec l'Epamarne pour la réalisation en continuité de la voie piétonne et cyclable sur l'avenue de l'Europe.

- 2008 : Révision du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

- 2008 : Demande d'inclure le chemin des princes dans la révision du PDIP.

Patrimoine foncier :

- 1999 : Evaluation du patrimoine de la commune.

- 2000 : Protection du patrimoine historique (inscription d'une vingtaine de sites au POS comme éléments remarquables).

- 2000 : Acquisition par la commune du château du bourg et des communs. Réhabilitation du bâtiment destiné au public (François Villon).

L'aérodrome :

- 1997 : Signature d'une charte de bonne conduite.

- 1999 : Signature des conventions de financement pour équiper les avions de silencieux.

Déchets :

- 2000 : Mise en place de la collecte sélective.

- 2003 : Conteneurisation de la ville.

Les paysages :

- 1999 : règlement local de publicité afin de combattre la pollution visuelle et valoriser notre environnement.

Nuisances sonores :

- 1999 : Modification du revêtement de l'A4 en.

- Interruption du projet d'élargissement de la A 104 pour non respect de

la loi sur l'eau.

Divers :

- Entrées de ville paysagées.

- Construction de ronds-points.

- Enfouissement des réseaux EDF-GDF

- 2000 : Demande et obtention d'un pole multimodal de la gare d'Emerainville et de Pontault-Combault et du pole de trafic de la ZAC Paris Est.

- Chantiers écologiques dans le cadre du jumelage.

- 2003 : Chantiers internationaux de jeunes.

- 2008 : Création d'un groupe de réflexion sur l'environnement.

Que de résultats obtenus en moins de 15 ans mais il reste beaucoup à faire.

Il nous faut encore établir une liaison verte entre le bois de Célie et la réserve naturelle régionale, ce qui devrait se faire lors de l'urbanisation de la base Garmatex.

Actuellement les efforts portent sur des problèmes pratiques comme :

- les récupérateurs d'eau de pluie,

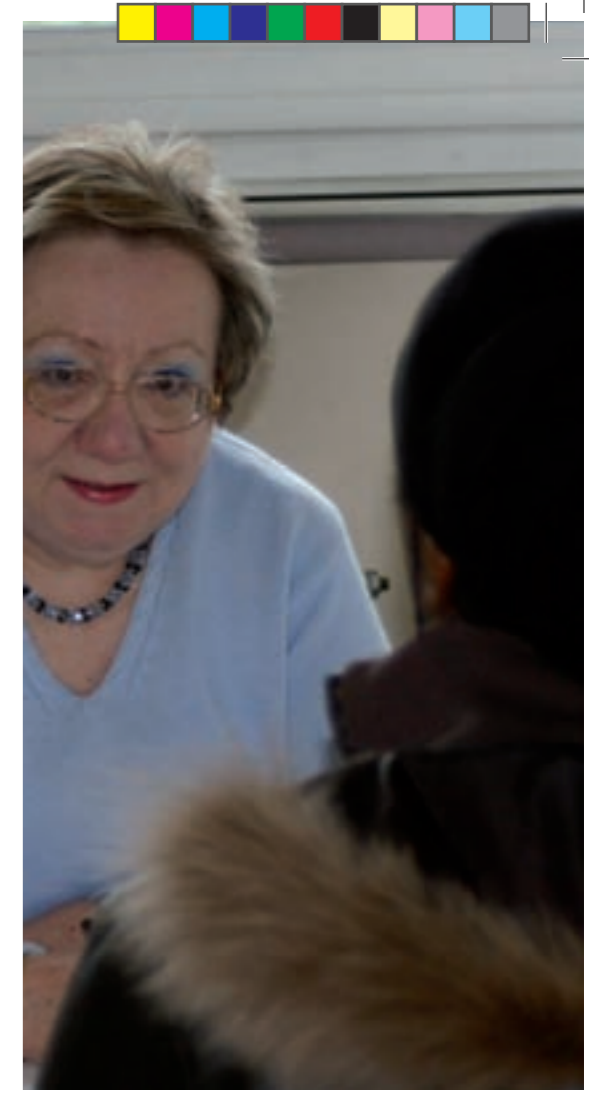
- les économies d'eau,

- la plantation de plantes à faibles consommations d'eau,

- les économies d'énergie

Nous informerons naturellement la population des actions entreprises. Nous mettrons prochainement en place un mécanisme de consultation des habitants, des organisations locales et des entreprises, afin d'obtenir un consensus sur un programme environnemental à l'échelon de notre petite commune.

Nous exigerons ensuite du SAN la même organisation prévue par « l'action 21 ».



Nos actions dans la Zone Urbaine sensible

Un comité de réflexion (opposition - majorité) sur le devenir de la zone urbaine sensible d'Emerainville, s'est réuni récemment pour établir le bilan des actions réalisées, faire le point de la situation et réfléchir à la mise en œuvre de mesures nouvelles et innovantes.

Comme toujours, la résolution des problèmes rencontrés (problèmes dont les nuisances ont diminué considérablement depuis des années), nécessitent plusieurs catégories d'actions nécessairement réalisées d'une manière concomitante, l'absence des unes entraînant l'inefficacité des autres.

Le premier volet de nos actions est le volet préventif.

Il s'agit du volet le plus coûteux, le plus complexe, le plus diversifié et dont les résultats sont les plus difficiles à évaluer. Nous avons créé, dans le cadre de l'Espace Saint

Exupéry :

Des actions d'intégration :

- Un groupe de parole des femmes

- Un centre d'alphabétisation

- atelier de la deuxième chance

- Des interventions par des personnes extérieures pour informer sur des sujets précis comme la laïcité, l'école, la violence etc...

- Ecrivain public.

Le comité remercie les bénévoles pour le travail considérable accompli dans toutes ces actions.

Des actions culturelles :

- Ateliers de couture, de cuisine, de vie pratique, de dessin, de travaux manuels, de théâtre.

- Visites d'expositions sur le Val Maubuée.

- Sorties familiales d'été et de Noël.

Des actions de prévention pure :

- Création du Conseil des Droits et Devoirs pour les familles dont les

enfants mineurs sont en risque d'errance ou de glissement vers la



délinquance.

- Aides aux familles qui veulent s'engager dans la décohabitation et ainsi respecter la loi française et réduire la densité d'occupation des logements et l'ensemble des problèmes qui vont avec.

- Accompagnement social afin d'éviter en particulier l'application du volet répressif.

- Création d'un système de vidéo surveillance sur certains quartier de la commune. Les résultats sont



probants, la délinquance a diminué considérablement sur les sites concernés.

Le deuxième volet est le volet répressif

« La force sans la loi c'est la dictature mais la loi sans la force c'est l'anarchie »

Il a fallu pour être crédible :

- La création d'une police municipale conséquente en nombre de policiers et en matériel.
- Une convention de coordination avec l'Etat pour définir les rapports « police nationale-police municipale ».
- La définition des missions confiées à notre police municipale laquelle ne doit pas se cantonner aux verbalisations des stationnements illégaux.

Nous pensons avoir réussi (au-delà même de nos espérances. La police municipale est aujourd'hui unanimement appréciée par les Emerainvillois.)

Le troisième volet est le volet concernant l'urbanisme

Ce volet nécessite la participation de l'ensemble de nos partenaires :



Laisser à l'abandon pendant plusieurs années, le sous-bois a été nettoyé en 2009 à la demande expresse de la municipalité.

l'Etat, la Région, le Département, l'intercommunalité pour deux raisons principales :

- La première : l'importance de la dépense.
- La seconde : la propriété des terrains qui appartiennent très souvent au San ou à l'Epamarne.

Compte-tenu des sommes mises en jeu, du nombre d'intervenants (ceux ci-dessus mentionnés, plus les représentants des co-propriétés intéressées) le processus de décision est très long et les actions se font attendre depuis de nombreuses années.

La dernière réalisation a été le «nettoyage» du bois séparant le clos d'Emery de la gare SNCF. Les résultats sur la baisse de la délinquance, et sur les dépôts sauvages d'ordures ont été remarquables.

Dans le cadre d'un accord avec le Département, le Conseil général, le SAN et l'Etat, un centre attractif de loisirs avec lien social, culturel et sportif devrait voir le jour prochainement.

- Pour le sport : un plateau sportif type «citystade».
- Pour la famille : un centre de loi-

sirs, une maison pour adolescents, un point info-famille.

Les crédits actuels sont de 735 000 euros à dépenser sur 5 ans.

- Pour la culture : la médiathèque attendue depuis si longtemps.

Dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale, (CUCS), la réhabilitation de la ZUS sera en chantier. Elle portera notamment sur les points suivants :

- voies piétonnes du Clos,
- ravalement des façades,
- environnement,
- insalubrité.

Les crédits actuels s'élèvent à 1 025 000 euros à dépenser sur 7 ans, le cabinet conseil a été choisi, ses conclusions nous ont été proposées.

Nous avons encore beaucoup à faire mais comme vous pouvez en juger les projets ne manquent pas et forts de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner nous continuerons à agir pour le bien de notre commune.

Nous voulons que la réputation de notre ville corresponde enfin à la réalité. Emerainville est une ville verte, agréable à vivre, et il faut désormais le faire savoir.

